



Assemblée générale

Distr. limitée
31 octobre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 65 de l'ordre du jour
Consolidation et pérennisation de la paix

**Bélarus, Bulgarie, Émirats arabes unis, Kazakhstan, Kirghizistan,
Lettonie, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan,
Turkménistan, Turquie et Viet Nam : projet de résolution**

Rôle du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

L'Assemblée générale,

Guidée par la Charte des Nations Unies,

Rappelant l'échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité sur la création d'un Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive à Achgabat¹,

Se félicitant de la célébration du 25^e anniversaire de l'adhésion des pays d'Asie centrale à l'Organisation des Nations Unies, réaffirmant le rôle unique que cette dernière joue dans le système des relations internationales et encourageant la tenue d'un dialogue politique axé sur l'action collective pour relever les défis communs et instaurer une coopération économique et sociale entre les pays de la région,

Notant que le mois de décembre 2017 marque le dixième anniversaire de la création du Centre et faisant fond de son expérience,

Réaffirmant l'importance de la diplomatie préventive en ce qui concerne l'appui aux efforts de l'Organisation pour favoriser le règlement pacifique des différends et, dans ce contexte, saluant le rôle joué par le Centre, conformément à son mandat et dans le cadre d'une coopération régionale accrue, pour aider les États d'Asie centrale à faire face aux menaces transnationales pesant sur la paix et contribuer au développement durable dans la région,

Soulignant qu'il importe de créer un environnement le plus stable et le plus sûr possible en Asie centrale, et de le préserver, conformément aux aspirations des pays de la région de devenir un modèle de zone de paix, de sécurité, de coopération et de développement, en tenant compte des enseignements tirés de la coopération

¹ [S/2007/279-S/2007/280](#)



régionale, ainsi que de l'assistance fournie par la communauté internationale, représentée par l'Organisation,

Prenant note des activités spécifiques que mène le Centre pour appuyer la coopération entre les États d'Asie centrale dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de l'extrémisme violent, qui fait le lit du terrorisme, afin de mettre en œuvre de manière intégrée et équilibrée tous les piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies² dans la région,

Rappelant également la Déclaration d'Achgabat adoptée le 13 juin 2017 par les participants au dialogue de haut niveau ONU-Asie centrale sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale³,

Soulignant la nécessité de lutter contre la production et le trafic de drogues dans la région et louant l'action menée par le Centre à cet égard, de concert avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), par l'intermédiaire de son Bureau régional pour l'Asie centrale situé à Tachkent, et le Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale pour la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs (CARICC) situé à Almaty,

Saluant la collaboration étroite entre le Centre, les équipes de pays des Nations Unies et le Fonds pour la consolidation de la paix dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix,

Notant avec satisfaction que les pays d'Asie centrale sont disposés à faire des efforts pour parvenir à des accords mutuellement bénéfiques sur l'utilisation intégrée des ressources en eau et en énergie dans la région,

1. *Encourage* le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive à continuer d'assurer la liaison, pour les problèmes relevant de la diplomatie préventive, avec les gouvernements de la région et, s'ils y consentent, avec les autres parties intéressées;

2. *Se félicite* du concours que le Centre apporte à la mise en œuvre des initiatives des pays d'Asie centrale en faveur d'une région stable, pacifique et prospère;

3. *Encourage* le Centre à poursuivre sa coopération étroite avec les gouvernements de la région pour la rendre plus à même de surmonter les obstacles à la paix, à la stabilité et au développement durable, en s'appuyant sur la diplomatie préventive et le dialogue.

² Résolution 60/288.

³ A/71/982-S/2017/600, annexe.